



## **REGLEMENT DUATHLON de la MARTINIÈRE**

### **1. Epreuves et catégories.**

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âges suivantes :

- de 6 à 9 ans mini poussins (nées entre le 01/01/2007 et le 31/12/2010)
- de 8 à 11 ans poussins (nées entre le 01/01/2009 et le 31/12/2004)
- de 10 à 13 ans benjamins minimales (nées entre le 01/01/2003 et le 31/12/2006)
- Adultes Femmes et Hommes, individuel et relais

Les épreuves sont accessibles aux licenciés FFTRI et aux non licenciés.

### **2. Inscriptions.**

Tout compétiteur (trice) doit remplir un bulletin d'inscription et payer le montant qui correspond à sa situation, disponible sur le site :

<http://www.bouguenais-club-triathlon.com/duathlon-martiniere/>

Pour les licencié(e)s FFTRI Compétition :

Lors du retrait des dossards, les concurrents doivent présenter leur licence de l'année en cours .

Pour les non-licencié(e)s FFTRI:

Lors du retrait des dossards, les concurrent(e)s doivent présenter un pass-compétition disponible sur le site.

-un certificat médical autorisant la pratique du triathlon en compétition, datant de moins de 6 mois à la date de l'épreuve.

-une pièce d'identité, et pour les mineur(e)s non licencié(e)s un accord parental.

### **3. Déroulement des épreuves.**

Les épreuves sont organisées selon la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon disponible sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com) .

1. L'épreuve se déroule au canal de la MARTINIÈRE sur la commune du PELLERIN.
2. Les concurrent(e)s bénéficient d'un emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition pour déposer vélo, chaussures de courses à pied, vêtements. Cette zone, est fermée au public, et surveillée par l'organisateur. Elle sera accessible 0h30min avant le départ.
3. Les dossards fournis par l'organisateur doivent être obligatoirement portés de manière visible pendant la partie vélo et course à pied. Ils seront positionnés sur le devant pour la course à pied et dans le dos pour le vélo.
4. Le casque vélo, sera porté pendant toute la course cycliste. Le drafting est autorisé.
5. Un briefing aura lieu 15 minutes avant chaque épreuve voir horaires des courses sur le site.

### **4. Sportivité et respect**

Les concurrent(e)s s'engagent à traiter les autres compétiteurs (trices), les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrent(e)s doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres). Il est interdit de jeter ses déchets pendant la course en dehors des zones prévues, les athlètes ne respectant pas cette interdiction seront disqualifiés.

### **5. Assurance, Sécurité et Responsabilité**

Les concurrent(e)s sont couvert(e)s par leur licence FFTRI (annuelle ou pass-compétition, acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute l'épreuve pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du à un

mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En cas d'annulation de l'épreuve en raison de "forces majeures", 15 jours avant l'épreuve, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après cette date, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.

Le jour de la compétition et en cas d'événements imprévus, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les décisions nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation, sans que les concurrents ne puissent prétendre à remboursement de leur engagement.

## **6. Droits d'image**

De part leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Ces images prises à l'occasion de leur participation au triathlon sont sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

## **7. Classement**

Pour être classé(e), chaque concurrent, selon sa catégorie, effectuera entièrement les épreuves de course à pied et de vélo.

Le classement est effectué par rapport au temps des trois premiers et par catégorie.

Le chronométrage sera effectué par Espace compétition.

## **8. Tableau des lots**

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers de chaque catégorie.